

COMPTE-RENDU

COMITE DE PILOTAGE CONTRAT TERRITORIAL DU BASSIN VERSANT DU SAGE DE L'ELORN

Jeudi 12 janvier 2012

Etaients présents :

Thierry FAYRET, Philippe MASQUELIER, Jérôme VASSAL, Gwenola LE MEN, Mathilde PAROD, Claire AMIL (Syndicat de Bassin de l'Elorn)

Patricia ROLLAND, Florence SENECHAL (Brest Métropole Océane)

Jean-Yves KERMARREC, Guy LE MAOUT (AAPPMA de l'Elorn) ; Jean-Pierre LE GALL (Bretagne Vivante) ; Arnaud CLUGERY (Eau & Rivières) ; Benoît HUOT (Moulins du Finistère)

Yvon PINVIDIC (Chambre d'Agriculture) ; Sophie PATTEE, Alain JACOB (CIVAM 29) ; Yann EVENAT (GAB 29) ; Thomas GAONACH (CCI Morlaix)

Philippe HERAUD (mairie Plouneventer) ; Henri BILLON (mairie Loc-Eguiner) ; Alain NEDELEC (mairie Le Tréhou) ; François COLLEC (mairie Loperhet) ; Laurence CLAISSE (SMI Landivisiau) ; Georges TIGREAT (CCPLandivisiau)

Pierre-Emmanuel PORTE, Anne-Laure CADIOU (Préfecture Maritime) ; Stephan GAROT (DDTM 29)

Pierre PROD'HOMME (Agence de l'Eau) ; Elise BABOULENE, Pierre KARLESKIND (Région) ; Sébastien LE COUSTUMER (Conseil Général)

Le Président Thierry Fayret introduit la réunion en expliquant qu'elle concerne la relance d'un comité de pilotage du bassin versant, qui avait laissé la place à la Commission Locale de l'Eau pendant la phase d'élaboration du SAGE de l'Elorn.

Ce comité de pilotage aura pour vocation d'élaborer et de suivre les actions menées en application des prescriptions du SAGE.

Présidé par le Président du Syndicat, il comprend des représentants de la CLE du SAGE, des partenaires institutionnels et financiers (Etat, Agence de l'Eau, Région, Département), des collectivités du territoire (communautés de communes et communes), des chambres consulaires et des représentations professionnelles ou associatives.

Plusieurs commissions thématiques pourront également être créées en appui selon les grands enjeux du SAGE : « Qualité des milieux et aménagement du territoire », « Disponibilité de la ressource et inondations », « Qualité des eaux et satisfaction des usages tributaires », ainsi qu'une commission technique agricole.

Jérôme Vassal présente ensuite le diaporama (ci-joint) récapitulant les actions menées en 2011.

Gwenola Le Men détaille les actions de communication et de sensibilisation, notamment des scolaires tout au long de l'année, et tous publics lors de la « Semaine de l'Elorn ».

Patricia Rolland commente les résultats du suivi, réalisé par BMO, de la contamination bactériologique en zones estuariennes et littorales, qui montre une grande diversité des sources de contaminations (agricoles et non agricoles).

Jérôme Vassal détaille les actions réalisées pour diffuser les objectifs et prescriptions du SAGE relatives à cet enjeu prioritaire, et notamment l'accompagnement des collectivités pour l'amélioration des systèmes d'assainissement collectifs et non collectifs.

Il présente le tableau récapitulatif de projets d'études et travaux par les maîtres d'ouvrages publics du bassin versant sur la période 2011-2013 (avec projection 2015).

Ce recensement, validé par la C.L.E, a été annexé au contrat territorial du bassin et a permis à l'Agence de l'Eau de bloquer les sommes correspondantes au financement des actions prioritaires pour l'atteinte de l'objectif bactériologique du SAGE (réseaux, stations d'épuration et réhabilitation de l'ANC en zone littorale).

L'objectif pour 2012 sera d'accompagner la réalisation de ces projets, et d'étendre la démarche de diagnostic des exploitations agricoles en zone prioritaire.

Concernant l'enjeu eutrophisation, Jérôme Vassal présente les principales courbes d'évolution des concentrations et flux de nitrate dans les cours d'eau, qui progressent lentement mais régulièrement : la courbe de tendance des dernières années ne semble pas permettre d'atteindre les objectifs du SAGE, mais une amélioration nette des concentrations sur les sous-bassins prioritaires aval rive droite de l'Elorn (les plus chargés) est à noter.

Un travail sur l'utilisation des bilans « entrées – sorties » des minéraux a été réalisé avec l'aide d'un stagiaire, qui a montré la pertinence de l'outil, notamment pour décliner les objectifs de baisse de flux de nitrate définis par le SAGE en objectifs de limitation des fuites d'azote à l'échelle des exploitations.

Jérôme Vassal détaille les actions agricoles réalisées autour de ce thème, et présente Claire Amil, nouvelle recrue du Syndicat de l'Elorn pour l'animation agricole et le programme Breizh Bocage ; le Syndicat dispose donc maintenant d'une cellule d'animation agricole en ordre de marche pour mener les actions du programme.

Florence Sénéchal présente le bilan des tests de ramassage d'algues vertes au large de la plage du Moulin Blanc (chalutage et relargage dans le chenal profond de l'Elorn), qui va faire l'objet de nouvelles améliorations techniques.

Jean-Pierre Le Gall pose la question du devenir des algues : Philippe Masquelier explique que celles ramassées en mer sont relarguées en profondeur (dépérissement en absence de lumière) ; celles ramassées sur l'estran sont par contre valorisées en agriculture.

Jean-Pierre Le Gall se demande si le projet de poldérisation de 17 ha à Moulin Blanc ne risque pas d'aggraver le phénomène d'échouage, et demande que des études d'incidence et de courantologie soient réalisées.

Thierry Fayret répond que BMO est consciente du problème, et que l'impact éventuel des aménagements est étudié ; des demandes d'expertise sur la courantologie ont déjà été faites.

Jean-Yves Kermarrec estime que la réglementation est en train d'être détricotée, notamment sur les Installations Classées susceptibles d'avoir un impact sur les flux d'azote, et demande si le Syndicat de Bassin est consulté sur les projets.

Philippe Masquelier répond par la négative, mais estime que cette question peut être soulevée en C.L.E.

Yvon Pinvidic ne partage cet avis, et estime que le renforcement déjà effectif des normes (notamment pour le phosphore) pour le dimensionnement des plans d'épandage devrait déjà conduire à une baisse des quantités d'azote.

Henri Billon estime que l'on sort juste d'une période de blocage total du développement agricole, conditionné au traitement des déjections ; les stations installées traitent très bien l'azote et le phosphore ; il faut éviter la polémique car il en va de l'avenir des exploitations bretonnes, en perte de compétitivité en Europe ; la restructuration réglementaire en cours est nécessaire pour assurer l'avenir économique de la Région.

Thierry Fayret annonce que le Syndicat va étudier les textes en discussion concernant la Directive Nitrate.

Stephan Garot précise les textes évoqués (définition des « zones vulnérables », modalités d'application de la Directive Nitrate avec plans d'actions national et régionaux).

Alain Jacob demande qu'une réflexion soit engagée sur l'intérêt d'aider les méthodes et outils de sursemis et d'aération de prairies permanentes ; tout comme les couverts végétaux ont été aidés par le passé.

Jérôme Vassal présente ensuite les actions réalisées concernant la diminution des pollutions de l'eau par les pesticides, tant au niveau des communes (plans et chartes de désherbage, démarche « zéro phytos » (5 communes)) que des particuliers (notamment charte « Jardiner au Naturel ») ou des agriculteurs (démonstrations de désherbage mécanique par bineuse et houe rotative des céréales et du maïs).

Henri Billon explique que les résultats du désherbage mécanique sont très dépendants de la météo.

Jérôme Vassal présente ensuite les réalisations concernant l'enjeu « qualité des milieux » : inventaire des zones humides quasiment terminé sur toutes les communes, quelques validations en attente pour quelques communes, promotion des Mesures Agro Environnementales, préparation d'un plan de gestion des zones humides et de leur prise en compte dans les documents d'urbanisme ; travaux réalisés dans le cadre des CTMA cours d'eau sur les bassins de l'Elorn, de Daoulas et du Camfrout, ainsi que sur BMO.

Stephan Garot intervient pour préciser que, concernant la protection des zones humides dans les documents d'urbanisme, on ne peut inscrire dans le règlement des P.L.U que des règles d'urbanisme.

François Collec précise que cette remarque vaut aussi pour les Scot.

Les actions et perspectives concernant le site Natura 2000 Rivière Elorn, l'effacement des ouvrages « Grenelle » (4 aménagements d'ouvrages prévus en 2012) ainsi que le programme breizh Bocage (+ d'une centaine de talus pour 13 km réalisés en 2010-2011, 20 km prévus en 2012) sont également détaillées, ainsi que la gestion quantitative de la ressource en eau, qui s'est avérée très tendue en 2011, avec une situation de sécheresse intervenue dès le printemps et un soutien d'étiage assuré par le barrage du Drennec, permettant le respect du débit réservé

(10^{ème} du module soit 600 l/s après l'usine de Pont ar Bled) mais pas du Débit Minimum Biologique (fixé par le SAGE à 800 l/s) après demande de dérogation à la Préfecture et restrictions d'usage ; des réductions de pompage ont été opérées à l'usine de Kerléguer, avec report sur celle de Pont ar Bled ; à noter l'importance des transferts opérés depuis l'usine de Goasmoal vers l'Horn du fait de l'interdiction de pompage.

Thierry Fayret clôt la réunion, qui précède celle de la Commission Locale de l'Eau.

§§§§§§§§§§§§§§§§